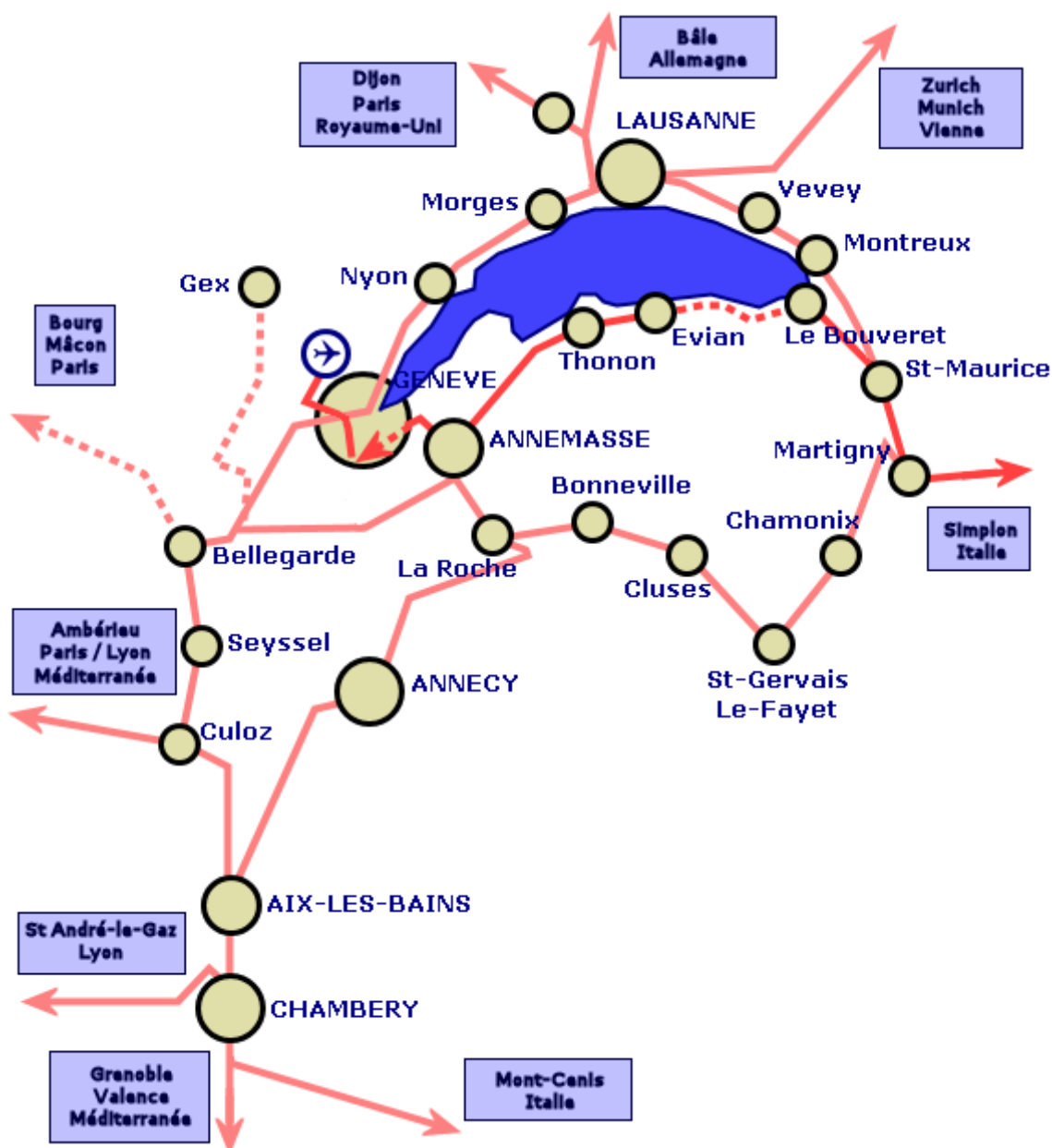


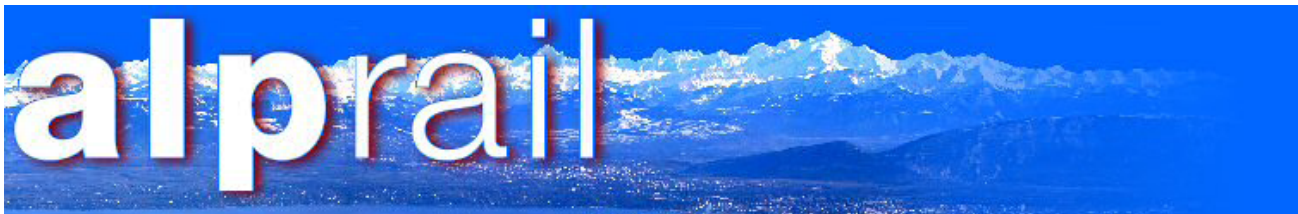
alprail

alprail

ALP-Rail est une association, fondée en 1993, dont le but est « la promotion et la défense du transport par rail conçu comme un service rendu à la collectivité » (article 2 des statuts). L'article 2 précise : « L'association s'engage en faveur du maintien et du développement d'un réseau ferroviaire complet en région Léman - Mont-Blanc, apte à supporter tout type de trafic. ». Cet objectif comprend l'engagement « en faveur du maintien et du développement de la plate-forme ferroviaire existante autour du lac Léman » de la première version des statuts lors de la fondation de l'association en 1993.



Liaisons ferroviaires internationales du bassin lémanique



L'idée première, en 1993, est bien de corriger l'état de fait renforcé tout au long du XXe siècle, à savoir une Genève, double cul de sac à l'extrémité occidentale de la Suisse et à côté d'une des frontières orientales de la France.

Les fondateurs d'ALP-Rail souhaitent un maillage ferroviaire régional et international cohérent, comprenant la France voisine. D'où l'évidence d'une nécessité de revaloriser la ligne, alors menacée dans son existence, Eaux-Vives - Annemasse et, en corollaire, de relier la gare CFF de Cornavin et la gare SNCF des Eaux-Vives. De Genève-Cornavin à Annemasse, 5 kilomètres de ligne à créer et 11km à réaménager.

Aujourd'hui, la nécessité de réaliser ce tronçon est reconnue de tous. On peut citer deux dates jalons qui font preuve : en décembre 1999, dans sa réponse à ALP-Rail, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger confirme la validité de la convention passée en 1912 entre la Confédération et le canton de Genève décidant entre autres la liaison Cornavin - Eaux-Vives ; en 2000, le Grand Conseil genevois vote à la quasi-unanimité une loi ouvrant un crédit d'étude. Tout cela est le résultat du travail d'information et de persuasion d'ALP-Rail.

Malgré les réserves que suscite aujourd'hui la perspective du coût de l'opération, le train est en marche, l'ouvrage se fera, c'est un mouvement irréversible. ALP-Rail a eu le mérite de le mettre sur les rails.

L'intérêt de cette liaison est quadruple :

- C'est d'abord une ligne d'agglomération rapide reliant les deux rives et desservant des pôles vitaux, Cornavin, Lancy, Carouge - La Praille, l'hôpital, les Eaux-Vives, les Trois-Chêne, Annemasse ;
- C'est ensuite un véritable RER franco-suisse avec à terme les bienfaits d'une revitalisation du rail en Haute-Savoie ;
- C'est une renaissance du chemin de fer régional qui induira les bienfaits d'une revitalisation du rail dans une partie de la Suisse occidentale et de Rhône-Alpes ;
- Ce sont enfin au départ de Genève, Porte Ouest de la Suisse, des relations interrégionales : Bellegarde - Bourg-en-Bresse (ligne du Haut-Bugey) ; l'axe du sillon alpin, Annemasse - Annecy - Chambéry - Grenoble et son prolongement en direction de la Vallée du Rhône, avec, à Chambéry, la traversée des Alpes, effectuée aujourd'hui par le tunnel du Mont-Céris, demain par la Transalpine Lyon-Turin.

Un tel champ d'activité exigeait qu'ALP-Rail devienne une association transfrontalière. Ce qui fut fait : l'association est établie officiellement en Suisse et en France. Enfin, elle comprend non seulement des membres individuels, parmi lesquels nombre de personnalités et des gens de différents milieux professionnels, mais aussi des membres collectifs qui sont, soit des associations, soit des collectivités publiques. Parmi ces dernières, nous trouvons côté Suisse :

- le canton du Valais,
- la ville de Genève,
- Carouge,
- Chêne-Bougerie,
- Chêne-Bourg,
- Lancy,
- Thônex,

et du côté français :

- Annemasse,
- Thonon-les-Bains,
- Ambilly,
- Bons-en-Chablais,
- Gaillard,
- Perrignier,
- Publier,
- Ainsi que Chambéry.

Rappelons pour terminer les raisons qui ont entraîné la fondation d'ALP-Rail. Ancrées dans les statuts, elles justifient son activité actuelle et future : l'évidence socio-économique du développement du transport par rail et les besoins toujours croissants de mobilité, surtout régionale, que seul ce mode de transport peut satisfaire tout en répondant à des priorités de protection de l'environnement.

Suisse :
Case Postale 43
1284 CHANCY

France :
38, Avenue du Lac
74140 DOUVAINNE

Contactez-nous sur <http://www.alp-rail.net>
ou envoyez-nous un mail à info@alp-rail.net